

Annexe des n°

Commune de Haine-S-Pierre.

Plan d'une propriété cadastrée section A n° 262^a, 262^b, 262^c, 262^d appartenant à M^{me} V^o Auguste Garin Rasart divisée en 3 lots,

savoir :

Le 1^{er} lot avec maison, dépendances et jardin portant n° 16 contient : 2 a, 29 centiares, 87^{cm}

Le 2^e lot avec maison et jardin portant n° 18 contient : 2 ares, 06 centiares, 96^{cm}

Le 3^e lot avec maison, dépendances et jardin portant le n° 20 contient : 2 ares, 16 centiares, 47^{cm}

Conditions spéciales :

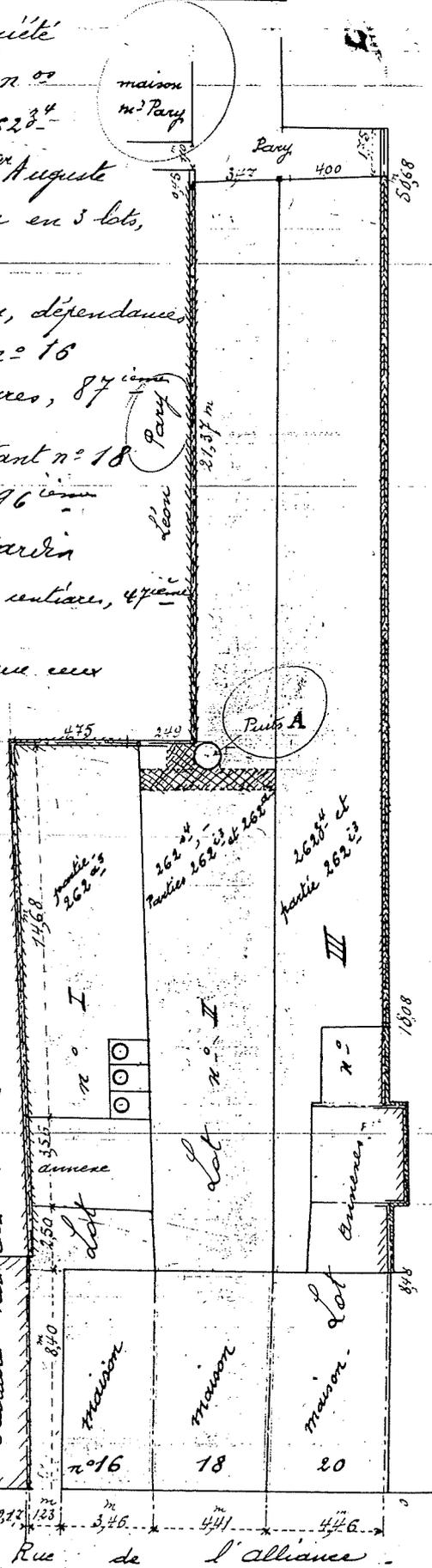
Les murs pignons sont mitoyens ainsi que ceux de clôture.

L'acquéreur du lot n° II devra boucher à ses frais la porte de la cave communiquant avec le n° III.

Le puits A situé sur le bien n° II est commun entre les acquéreurs des 3 lots et M^l Léon Bary de la rue des Beules; à cet effet il est créé une servitude de passage hachurée au plan ci-contre, cette servitude de passage assurera le jour où fonctionnera la distribution d'eau.

Dressé par le géomètre jure sous-signé et assermenté par le tribunal de Mons, à Haine-S-Pierre, le 14-juillet 1928. Salmon

Echelle : 4 m par m.



Henri Goffin

Commune de Haine - St - Pierre

5/100

Extrait du plan dressé par le géomètre-juré sousigné le 17 juillet 1920 d'une propriété cadastrée section A n° 262^{as} appartenant à M^{me} V^{ve} Auguste Garin Passant 6/V.

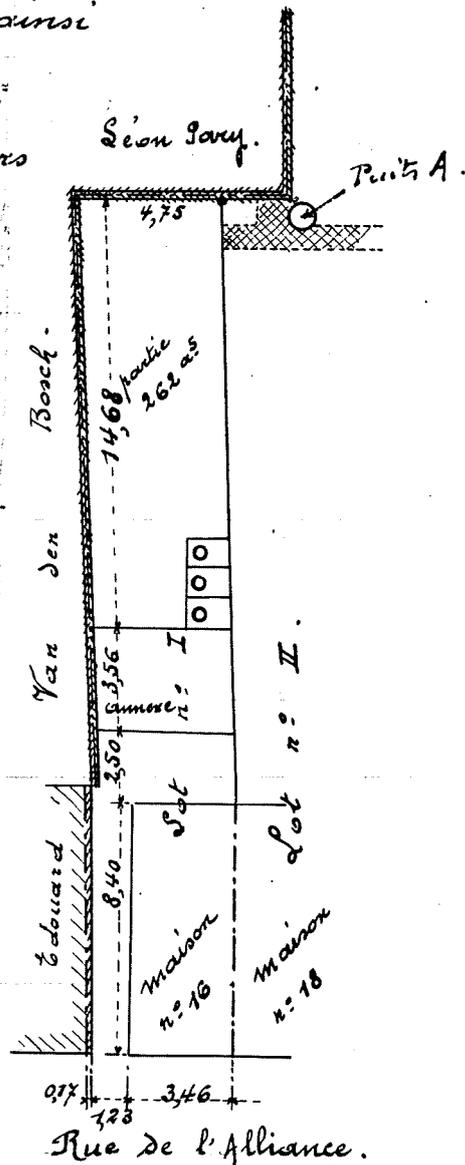
Le lot n° I avec maison, dépendances et jardin portant le n° 16 contient : un are 29 centiares 87 m².

Conditions spéciales.

Les murs pignons sont mitoyens ainsi que ceux de clôture.

Le puits A situé sur le bien n° II est commun entre les acquéreurs des lots n° I - II et III et II.

Léon Pary de la rue des Ecoles, à cet effet, il est créé une servitude de passage hachurée au plan ci-contre. Cette servitude de passage cessera le jour où fonctionnera la distribution d'eau.



Certifié exact.

Halmon

Echelle: 4 m par mètre.